

Dimanche 5 juin

LE TOUR du PAYS DES ABERS

COURSE EN LIGNE CADETS

14h : 57 Km en ligne + 4 tours de 4,3 Km

13H45 : course d'attente Minimes (8 tours de 4,3 Km)

Crédit photo : CCPA

une co-organisation :



TOUR DU PAYS DES

ABERS CADETS 2016

DEROULEMENT DE LA JOURNEE

12H30	OUVERTURE DE LA PERMANENCE	Salle N°1 – Kervéguen – PLABENNEC
12H30	INSTALLATION DES RADIOS	Avenue de Kervéguen – PLABENNEC
12H45 - 13H45	REMISE DES DOSSARDS	Salle N°1 – Kervéguen – PLABENNEC
13H00	REUNION DES DIRECTEURS SPORTIFS	Maison du Vélo – Avenue de Kervéguen – PLABENNEC
13H30	CONTROLE DES BRAQUETS	Salle N°1 – Kervéguen – PLABENNEC
13H45	MISE EN PLACE DES VEHICULES	Avenue de Kervéguen – PLABENNEC
13H55	APPEL DES CONCURRENTS	Podium – Avenue de Kervéguen – PLABENNEC
14H00	DEPART FICTIF	Avenue de Kervéguen – PLABENNEC
14H10	DEPART REEL	Route de Loc-Brévalaire – PLABENNEC

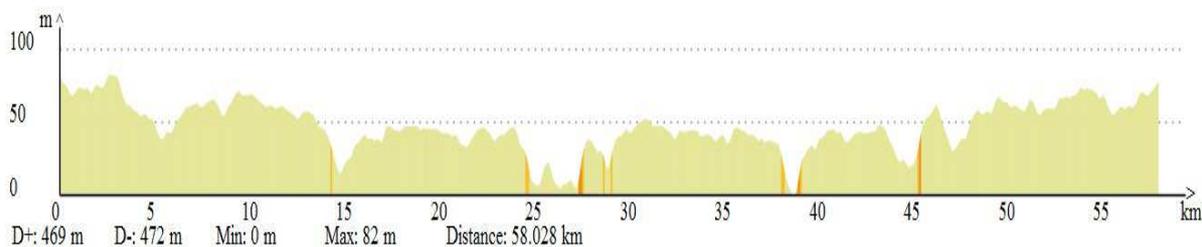
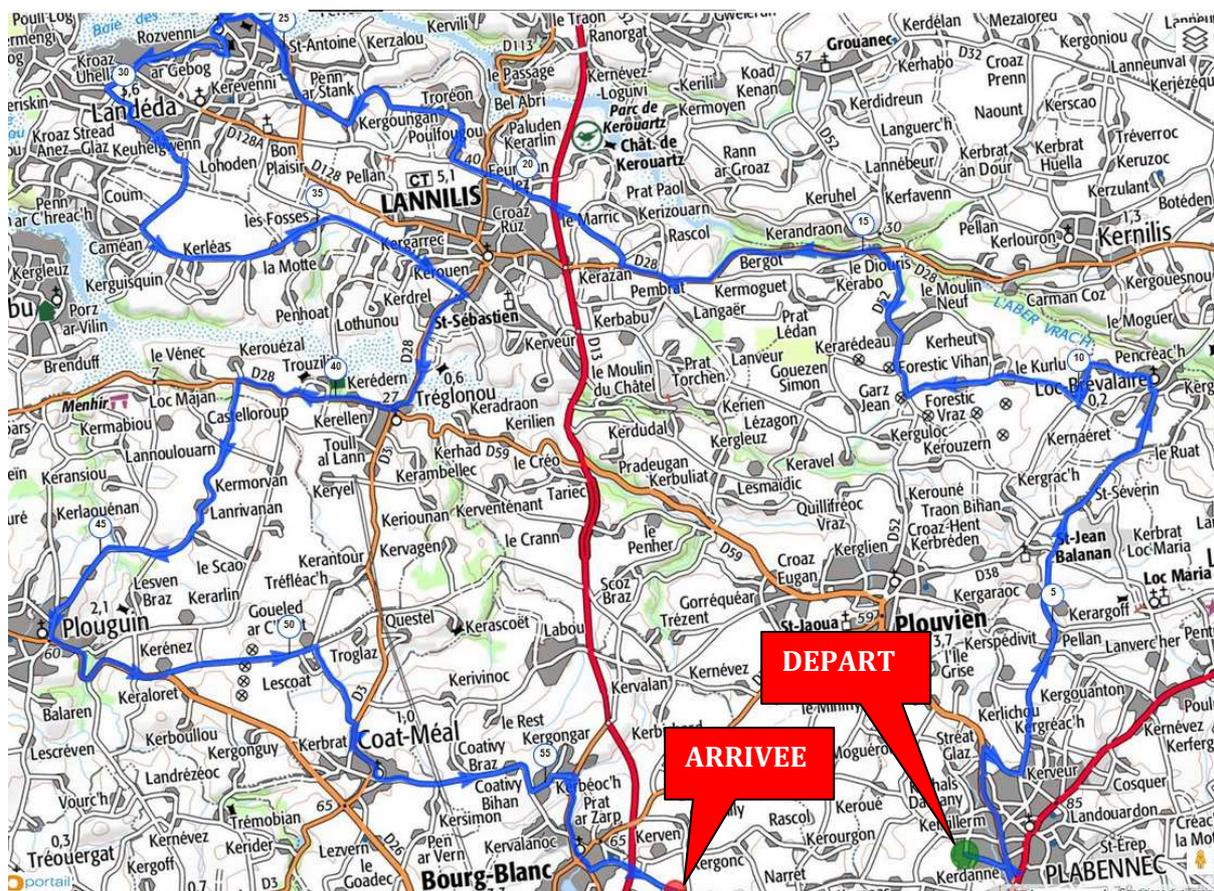
16H00-16H10	ARRIVEE PREVUE	Route de Plabennec – BOURG-BLANC
16H15	CEREMONIE PROTOCOLAIRE	PODIUM ARRIVEE – BOURG-BLANC
16H45	REMISE DES TROPHEES	COMPLEXE SPORTIF – Rue du Stade – BOURG-BLANC

REUNION DU JURY DES ARBITRES	PODIUM ARRIVEE – BOURG-BLANC
CONTROLE ANTIDOPAGE	PODIUM ARRIVEE – BOURG-BLANC
HOPITAL Polyclinique de Kéraudren , accueil urgences	357 rue Ernestine de Trémaudan – 29200 BREST Tél. : 02 98 34 29 27

TOUR DU PAYS DES ABERS CADETS 2016



CARTE ET PROFIL DE L'EPREUVE EN LIGNE



CARTE ET PROFIL DU CIRCUIT D'ARRIVEE A BOURG-BLANC



BOURG-BLANC



KILOMETRAGES ET HORAIRES DE PASSAGE

		Itinéraire	Parcours	Reste	Heures 35 Km/h	Heures 38 Km/h
DEPART FICTIF		Maison du Vélo - PLABENNEC			14:00	14:00
0,6		Int D54	0	70,7		
2,5		Int Route du Coadic	0	70,7		
2,9		Int Rue Marcel Bouguen	0	70,7		
KM 0	3,5	Route de Loc-Brévalaire	0	70,7	14:10	14:10
		Int D38	3,0	67,7	14:15	14:14
		Loc-Brévalaire	5,4	65,3	14:19	14:18
		Int D52	9,0	61,7	14:25	14:24
		Int D28	11,3	59,4	14:29	14:27
1er MG		Côte du Diouris	14,0	56,7	14:34	14:32
		Lannilis -	14,8	55,9	14:35	14:33
		Lannilis - Rond Point Saint Alphonse	16,1	54,6	14:37	14:35
		Lannilis - Rond du Lin	17,1	53,6	14:39	14:37
		Keringall	19,0	51,7	14:42	14:40
		Int D128 - Landéda	20,8	49,9	14:45	14:42
		Port de l'Aber-Wrac'h	21,8	48,9	14:47	14:44
		Baie des Anges	22,9	47,8	14:49	14:46
2ème MG		Côte de Rozvenny	23,3	47,4	14:49	14:46
		Corniche de l'Aber-Wrac'h	24,3	46,4	14:51	14:48
		Landéda - Rond Point Ar Méen	24,8	45,9	14:52	14:49
		Landéda - Kroaz Ar BarZ	25,8	44,9	14:54	14:50
		Landéda - Rond Point de Kerhuelggwenn	26,2	44,5	14:54	14:51
		Landéda - An Divis	26,9	43,8	14:56	14:52
		Lannilis - Rond Point de Cosquer Coum	28,0	42,7	14:58	14:54
		Lannilis - Rond Point du Douric	32,7	38,0	15:06	15:01
		Tréglonou	34,7	36,0	15:09	15:04
		Tréglonou - Kerhouélo	36,9	33,8	15:13	15:08
3ème MG		Plouguin	42,5	28,2	15:22	15:17
		Plouguin - D26	42,8	27,9	15:23	15:17
		Plouguin - Kerenes	44,0	26,7	15:25	15:19
		Coat Méal - Terrain de Foot	47,0	23,7	15:30	15:24
		Coat Méal	47,9	22,8	15:32	15:25
		Bourg-Blanc - St Urfold	50,3	20,4	15:36	15:29
		Bourg-Blanc - Kerbeoch	51,0	19,7	15:37	15:30
		Bourg-Blanc	52,1	18,6	15:39	15:32
		1er passage ligne d'arrivée	53,5	17,2	15:41	15:34
		2ème passage ligne d'arrivée	57,8	12,9	15:49	15:41
		3ème passage ligne d'arrivée	62,1	8,6	15:56	15:48
		4ème passage ligne d'arrivée	66,4	4,3	16:03	15:54
		ARRIVEE FINALE	70,7	0,0	16:11	16:01



TOUR DU PAYS DES ABERS CADETS 2016



REGLEMENT SPORTIF

ARTICLE 1.- Organisation

Le **TOUR DU PAYS DES ABERS** est organisé et contrôlé conjointement par le **CC BOURG-BLANC** et le **VS PLABENNEC**, sous le règlement de la Fédération Française de Cyclisme (FFC). Il se dispute le **dimanche 5 juin 2016**.

ARTICLE 2. - Type d'épreuve et participation

L'épreuve est réservée aux cadets 1 et 2. Elle est inscrite au calendrier régional.

ARTICLE 3.- Engagements

Les engagements se font par internet sur le site de la FFC. Les engagements sur la ligne seront refusés.

ARTICLE 4.- Collège des arbitres

Le président du jury des arbitres et les deux arbitres titulaires prononcent les sanctions après consultation des autres membres du collège des arbitres.

ARTICLE 5 - Permanence

Au départ de l'épreuve, la permanence se tiendra à Kervéguen à PLABENNEC (site de départ).

La permanence sera ouverte le dimanche 5 juin 2016 à partir de 12H30.

La remise des dossards se fera au podium. Les coureurs auront l'obligation de porter deux dossards.

La réunion technique de la direction de course avec les arbitres et les directeurs sportifs se tiendra à la maison du vélo de Plabennec (100m du départ) à 13H00.

ARTICLE 6 - Départ

Le départ fictif sera donné à 14H00 à Kervéguen à PLABENNEC et le départ réel à la sortie de PLABENNEC.

Un contrôle de braquets sera prévu 30 minutes avant le départ ainsi qu'à l'arrivée si nécessaire.

ARTICLE 7 - Arrivée

L'arrivée sera jugée à BOURG-BLANC sur un circuit de 4,300 Km à parcourir 4 fois.

Afin d'éviter les interventions qui pourraient résulter du mélange des coureurs de différents pelotons, les arbitres peuvent décider une neutralisation des groupes attardés à l'entrée du circuit.

ARTICLE 8 - Dépannage

Deux véhicules neutres avec mécanicien à bord assureront le dépannage neutre. Ils seront équipés en roues (pignon de 14 dents).

Les véhicules des équipes (5 coureurs minimum) pourront également assurer le suivi et le dépannage de leurs coureurs en course.

Conformément à la réglementation les véhicules devront être pilotés par des chauffeurs titulaires d'une licence FFC.

L'ordre des voitures sera établi par tirage au sort.

ARTICLE 9 - Véhicules suiveurs

Tous les monospaces et SUV sont interdits à l'échelon course. Ils devront se tenir à la dernière place des véhicules techniques.

Le véhicule du médecin de la course suivra le peloton principal et sera positionné à la demande des arbitres derrière le président du jury.

Un véhicule balai suivra les derniers coureurs de la course. Au franchissement de la ligne d'arrivée, l'arbitre de bord, s'arrêtera et remettra les dossards des coureurs ayant abandonnés.

Une moto « info » transmettra les informations de la course.

Une moto « ardoisier » indiquera brièvement les écarts aux coureurs.

Une ambulance assurera les secours au cours de l'épreuve.

ARTICLE 10 - Parcours

En cas d'accident ou d'incident risquant de fausser le déroulement de la course, le président du jury des arbitres en accord avec le directeur de course, et après avoir averti le chronométreur peut décider :

1 – De déterminer une neutralisation temporaire de la course.

2 – D'annuler une partie de l'épreuve ainsi que de tous les résultats des classements intermédiaires disputés préalablement sur cette partie et de redonner un nouveau départ à proximité du lieu où la course a été interrompue.

3 – De conserver les résultats acquis et de redonner un nouveau départ en tenant compte des écarts enregistrés au moment de l'incident.

ARTICLE 11 – Obstacles sur le parcours

Les obstacles que pourront rencontrer les concurrents sur le parcours seront signalés par 15 motards sécurités de l'Association FAMS à l'aide d'un drapeau de couleur jaune.



ARTICLE 12 – Ravitaillement

Le ravitaillement des coureurs ne sera possible qu'après le panneau "Km 50" et avant le panneau d'entrée sur le circuit d'arrivée. Une zone de ravitaillement à pied sera mise en place à l'entrée du circuit et jusqu'à 3 tours de l'arrivée.

Trois possibilités de ravitaillement:

- Si peloton groupé : uniquement par les accompagnateurs et à pied
- Si échappée (+ 10 coureurs) : uniquement accompagnateurs et à pied.
- Si échappée (- 10 coureurs) : à partir de la voiture du directeur sportif à l'arrivée du groupe avec l'accord des arbitres.

Le Président de jury des arbitres aura autorité de modifier ces critères en fonction des conditions de course.

ARTICLE 13 – Mise hors course

Pour des raisons de sécurité, la mise hors course des coureurs attardés sera prononcée sur décision des commissaires.

Un fléchage distinctif pour le retour des coureurs éliminés sera mis en place à partir de Tréglonou au Km 35.

ARTICLE 14 – Signalisation

Un panneau indiquera les 25 derniers kilomètres. Une flamme rouge indiquera le dernier kilomètre. Des panneaux indiqueront la distance restant à parcourir jusqu'à l'arrivée (300m, 200m, 100m).

ARTICLE 15 – Pénalités

Le barème réglementaire des pénalités appliquées sera celui de la FFC.

ARTICLE 16 – Les classements

L'épreuve comprend deux classements distincts :

- Le classement scratch par ordre d'arrivée
- Le classement du meilleur grimpeur

ARTICLE 17 – Le classement du meilleur grimpeur

Le classement meilleur grimpeur s'obtient par l'addition des points acquis lors des trois classements mis en place sur le parcours :

- 1 – Km 14 Côte du Diouris en direction de Lannilis
- 2 – Km 23 Côte de Rozvenni à la sortie de l'Aber-Wrac'h
- 3 – Km 42,5 Côte du Villard au panneau signalant l'entrée de Plouguin

L'attribution des points s'établira de la façon suivante :

- 1er : 5 points
- 2ème : 3 points
- 3ème : 2 points
- 4ème : 1 point

En cas d'égalité de points au classement final, c'est le nombre de 1^{ères} places puis de 2^{èmes} places, ...et en dernier lieu la meilleure place au classement scratch de l'épreuve qui départagera les ex-æquo.

ARTICLE 18 – Protocole

La cérémonie protocolaire se déroulera sur le podium prévu à cet effet.

- Les trois premiers du classement scratch

Le vainqueur de l'épreuve en ligne sera convié à la salle du complexe sportif de BOURG-BLANC, après l'arrivée de l'épreuve, pour la remise des trophées et dans la mesure du possible le plus rapidement:

- Les trois premiers de l'épreuve en ligne
- Le premier du classement de meilleur grimpeur
- Le premier cadet du CC BOURG-BLANC
- Le premier cadet du VS PLABENNEC

Article 19 – Réclamations

S'il y a lieu, les réclamations se feront par écrit par le ou les coureurs ou par le directeur sportif responsable dans les délais suivants :

- 30 minutes maxi après l'affichage en ce qui concerne les classements
- 30 minutes maxi après l'arrivée pour le reste

Article 20 – Contrôle anti-dopage

Le contrôle anti-dopage se fera conformément à la législation en vigueur, et se déroulera si besoin aux abords de la ligne d'arrivée.

Article 21 – Service Médical

Le Docteur Guillaume AMICO assurera les soins au cours de l'épreuve.

Polyclinique de Kéraudren - 357 rue Ernestine de Trémaudan à Brest - Accueil urgences Tel 02 98 34 29 27

Article 22 – Liaisons Radio

Les fréquences d'utilisation seront fournies lors de la réunion des directeurs sportifs avant le départ

Article 23 – Accord général

Le fait d'être engagé implique que chaque concurrent a pris connaissance du présent règlement et en accepte les termes.